

## LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

### Changement de domicile

Déclarer sa nouvelle adresse en une seule fois auprès de plusieurs services publics, c'est ce que propose ce site :

<https://mdel.mon.service-public.fr/je-change-de-coordonnees.html>

En quelques clics, vous pouvez communiquer votre nouvelle adresse à cinq administrations ou services publics :

- Administration fiscale
- Caisse d'allocation familiale CAF
- Caisse primaire d'assurance maladie CPAM
- Caisse d'assurance chômage ASSEDIC
- Bureaux du service national

### Inscriptions sur le fichier électoral

Un rappel à l'adresse des personnes qui auraient récemment changé de domicile et/ou à ceux nouvellement installés dans la commune.

Les inscriptions sur le fichier électoral peuvent s'effectuer jusqu'au 31 décembre donnant ainsi la possibilité de voter à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

Pour s'inscrire, il faut être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques. Les pièces à présenter sont : un justificatif de domicile ainsi que la carte nationale d'identité.

Les ressortissants de l'union européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes.

### Répertoire Administratif

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie**  
18 rue Marcel Sembat  
78270 Bonnières sur Seine

36 46

#### **Trésorerie**

13 avenue Victor Hugo  
78270 Bonnières sur Seine

01 30 93 01 43

#### **Sous-Préfecture Mantes la Jolie**

18-20 rue de Lorraine  
78201 Mantes-La-Jolie

[www.yvelines.pref.gouv.fr](http://www.yvelines.pref.gouv.fr)  
[sp-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr](mailto:sp-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr)  
01 30 92 74 00

#### **CAF des Yvelines (CAFY)**

Unité de Traitement de Mantes-la-Jolie  
1 rue La Fontaine  
78201 Mantes La Jolie Cedex

[www.yvelines.caf.fr](http://www.yvelines.caf.fr)  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
sans interruption  
0 810 25 78 10

#### **Caisse Nationale d'Assurance vieillesse des Yvelines**

5 rue Joël Le Theule  
78182 St Quentin en Yvelines Cédex

[www.lassurance retraite.fr](http://www.lassurance retraite.fr)  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30  
39 60

## **La Pré Plainte en Ligne**

Vous êtes victime d'un vol, d'une dégradation, d'une escroquerie de vos biens commis par un auteur inconnu et vous disposez d'un accès internet :

Connectez-vous au site de pré-plainte en ligne <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>

Dès votre pré-plainte effectuée, les services de police ou de gendarmerie vous contacteront pour vous proposer un rendez-vous qui permettra d'enregistrer votre plainte.

Les avantages de la pré-plainte :

- 1- Gain de temps pour la victime qui de son domicile remplit le formulaire
- 2- Choix du lieu de confirmation de la plainte et de l'horaire de rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie

Il est important de veiller à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs. Seule la signature du document au commissariat ou à la gendarmerie vaut dépôt de plainte.

## **Permanences**

### **Défenseur des droits**

Mr Jean-René Thibault  
Sous-Préfecture  
18-20 rue de Lorraine  
78201 Mantes-La-Jolie

sur rendez-vous le lundi et le mercredi de 9h à 15h

[jean-rene.thibaud@defenseurdesdroits.fr](mailto:jean-rene.thibaud@defenseurdesdroits.fr)

01 30 92 22 51

### **Conciliateur de Justice**

Mr Pierreau :  
Mr Capelle :  
Mairie de Bonnières  
7 rue Georges Herrewyn  
78270 Bonnières sur Seine

tous les samedis de 10h à 12h00

les mardis de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous

01 30 98 98 50

## **Affaires sociales**

**Assistantes sociales Mme REMY**  
8 quater Av. de la Division Leclerc  
78200 Mantes La jolie

Sur rendez-vous à la **Mairie de Jeufosse**

01 30 94 44 56

### **Conseillère conjugale et familiale**

Mantes La Jolie

le samedi matin sur RDV

au 01 30 98 61 38

## Où et Comment Obtenir Différents Papiers

<b>Pour obtenir</b>	<b>Où s'adresser</b>	<b>Quelles pièces à fournir</b>	<b>Observations</b>
Attestation d'accueil Certificat d'hébergement	Mairie du domicile	Carte d'identité de l'hébergeant et de l'hébergé, dernière quittance de loyer ou acte de propriété, justificatif de ressources, un timbre de 45 € revêtu de mention ANAEM	
Baptême républicain	Mairie du domicile	Livret de famille, à défaut un acte de naissance de l'enfant. Pièce d'identité de la marraine et du parrain.	Gratuit
Carte Nationale d'Identité (valable 15 ans)	Mairie du domicile	Extrait d'acte de naissance, 2 photos d'identité récentes, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois, ancienne carte d'identité. Dans le cas d'enfants mineurs de parents divorcés, fournir un justificatif de l'autorité parentale	Le demandeur doit se présenter à la mairie afin que l'on puisse prendre ses empreintes et sa signature Gratuit Carte payante en cas de vol ou de perte : 25 €
Certificat d'hérédité	Notaire ou tribunal d'Instance en fonction du montant de la succession sinon à la mairie du domicile du défunt ou des héritiers	Livret de famille de la personne défunte Copie intégrale de l'acte de naissance Pièce d'identité du demandeur	Gratuit
Déclaration de naissance (dans les 3 jours suivant la naissance)	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou carte d'identité des 2 parents (dans le cas où ceux-ci ne sont pas mariés) et certificat du praticien.	
Déclaration de décès (dans les 24h suivant le décès)	Mairie du lieu de décès	Pièce d'identité et livret de famille du défunt ainsi que le certificat médical de décès fourni par le médecin. Le déclarant doit être muni d'une pièce d'identité	La liste officielle des opérateurs funéraires habilités est consultable en mairie.
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	Faire une demande par écrit en stipulant les noms, prénoms, date de décès de la personne défunte. Joindre une enveloppe timbrée.	Gratuit
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Faire une demande par écrit en stipulant les noms, prénoms, date de décès de la personne défunte. Joindre une enveloppe timbrée.	Gratuit
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Faire une demande par écrit en stipulant les noms, prénoms, date de décès de la personne défunte. Joindre une enveloppe timbrée.	Gratuit
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Présentation d'une pièce d'identité	Gratuit
Recensement militaire	Garçons et filles doivent se présenter dans le mois dès 16 ans à la mairie	Livret de famille et pièce d'identité	
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage ou de naissance de l'enfant	Le livret est remis le jour de la cérémonie du mariage ou bien lors de la déclaration de naissance du 1 <sup>er</sup> enfant au cas où les parents ne sont pas mariés.	Gratuit
Passeport	Mairie de canton	Ancien passeport, extrait d'acte de naissance, justificatif de domicile, timbre fiscal, 2 photos faites par un organisme agréer par le ministère.	Adultes : 86 € de 0 à 14 ans : 17 € de 15 à 17 ans : 42 €
Permis de conduire	S/préfecture de Mantes La Jolie	Toutes les procédures se font uniquement par voie postale. Renseignement au pré-guichet ou sur : <a href="mailto:Sp-permis-de-conduire-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr">Sp-permis-de-conduire-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr</a>	
Carte Grise	S/préfecture de Mantes La Jolie	Toutes les procédures se font uniquement par voie postale. Renseignement au pré-accueil ou sur : <a href="mailto:Sp-cartes-grises-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr">Sp-cartes-grises-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr</a>	